



ARRETE DONNANT DELEGATION DE FONCTIONS A
MADAME AMELIE DEHAIS
CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE DELEGUEE

N°2026-091

Le Président de la Communauté d'Agglomération "Fécamp Caux Littoral",

VU :

- Le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-2 et L 5211-10, conférant au Président la possibilité de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à ses Vice-présidents,
- La délibération N°2026/38C du Conseil communautaire en date du 13 avril 2026 relative à l'élection du Président,
- La délibération N°2026/41C du Conseil communautaire en date du 13 avril 2026 relative à l'élection des Vice-présidents de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral,

ARRETE :

Article 1 – A compter du 15 avril 2026, délégation de fonctions est donnée à Madame Amélie DEHAIS, conseillère communautaire déléguée, pour le secteur suivant :

- Suivi des questions tenant aux actions jeunesse portées par l'Agglomération dans le cadre de la CTG
- Suivi du fonctionnement des ALSH
- Suivi du dispositif « Ludisport »
- Suivi du projet du nouveau local jeune sur Valmont
- Suivi du déploiement de l'Espace de Vie Sociale en milieu rural et de son programme d'actions
- Suivi du déploiement du volet France Services

Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral

825, route de Valmont - BP 97 - 76 403 Fécamp Cedex

Tél: 02 35 10 48 48 - Fax: 02 35 10 31 66

www.agglo-fecampcauxlittoral.fr

Article 2 - Ces délégations sont consenties sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Président.

Article 3 - Le présent arrêté sera notifié à Madame Amélie DEHAIS et sera transmis au :

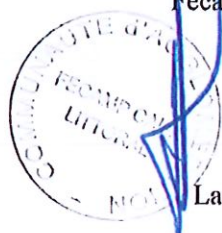
- Comptable Public,
- Contrôle de légalité.

Notifié le 21 AVR. 2026
Signature du délégataire,



Le 15 AVR. 2026

Le Président de la Communauté d'Agglomération
Pécamp Caux Littoral



Laurent VASSET